

REPUBLIQUE FRANCAISE  
ARRETE  
**Portant réglementation du stationnement**  
**CHEMIN DU PONT**

**Le Maire de la Commune de Beaucouzé,**

VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par les lois n°82.623 du 22 juillet 1982 et n°83.1186 du 29 décembre 1983,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1,

VU le Code de la Route et notamment ses articles L 411-1, R411-8 et R411-25,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8<sup>ème</sup> partie – signalisation temporaire – approuvée par les arrêtés interministériels des 5 et 6 novembre 1992)

VU la demande de l'entreprise ENSIO, en date du 02 mars 2023,

**CONSIDERANT** qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement dans le secteur concerné par les travaux afin d'assurer la sécurité des usagers et de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

**ARRETE**

**Article 1 – Circulation et limitation du stationnement**

En raison de travaux de pose de conduite télécom, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement, Chemin du Pont, **du 27/03/2023 au 21/04/2023 inclus.**

**La circulation pourra être perturbée. Il sera interdit de circuler, stationner et dépasser les véhicules légers et les poids lourds au droit du chantier. La circulation sera alternée manuellement par les panneaux B15/C18. Il y aura basculement sur la chaussée opposée. Une voie sera supprimée et la vitesse sera limitée à 30 km/heure.**

**La signalisation sera fournie, installée puis retirée par l'entreprise ENSIO.**

**Article 2 – Affichage et signalisation**

Le présent arrêté sera affiché aux extrémités des sections concernées par l'entreprise ENSIO.

La signalisation sera conforme aux prescriptions de l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I - 8<sup>ème</sup> partie : signalisation temporaire – approuvée par les arrêtés interministériels des 5 et 6 novembre 1992).

**Article 3 – Application et diffusion**

Monsieur le Directeur des services de la Mairie de BEAUCOUZE,  
ENSIO, 3, rue de la fionie, 44240, LA CHAPELLE SUR ERDRE,  
M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ANGERS, rue du Nid de Pie, 49000 ANGERS.

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée.

**A Beaucouzé, le 20 mars 2023.**

**Le Maire,**



**Yves COLLIOT**



 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère chargé des transports	<b>Demande d'arrêté de police de la circulation</b>	 N° 14024*01
Code de la route L411-1 à L411-7 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1 <b>Gestionnaires des réseaux routiers</b>		

**Le demandeur**    Particulier     Service public     Maître d'œuvre ou conducteur d'opération     Entreprise

Nom : ..... Prénom : .....  
 Dénomination : **ENSIO**    Représenté par : **José Charif**  
 Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : **3 rue de la fionie**  
 Code postal **4 4 2 4 0** Localité : **La Chapelle sur Erdre** Pays : .....  
 Téléphone **0 6 2 3 9 3 5 0 9 8** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....  
 Courriel : ..... **jose.charif** @ ..... **ensio.eu**

**Si le bénéficiaire est différent du demandeur**

Nom : ..... Prénom : .....  
 Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....  
 Code postal ..... Localité : ..... Pays : .....  
 Téléphone ..... Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....  
 Courriel : ..... @ .....

**Localisation du site concerné par la demande**

Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° ..... Voie communale n° .....  
 Hors agglomération     En agglomération   
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + .....  Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + .....   
 Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : **Chemin du Pont**  
 Code postal **4 9 0 7 1** Localité : **BEAUCOUZE**

**Nature et date des travaux**

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence : .....  
 Description des travaux : **Pose de conduite telecom**  
 Date prévue de début des travaux : ..... **0 3 2 0 2 3** Durée des travaux (en jours calendaires) : ..... **2 0**

**Réglementation souhaitée**

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : ..... **2 0** Date de début de réglementation ..... **0 3 2 0 2 3**  
 Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles   
 Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants   
 Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation   
 Basculement de circulation sur chaussée opposée   
 Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement   
 Restriction de chaussée :  
 Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue .....  
 Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s) ..... **1**

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers   
poids lourds

Stationner

véhicules légers   
poids lourds

Dépasser

véhicules légers   
poids lourds

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions : Circulation se fera par panneau en chaussée rétrécie

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur  Une entreprise spécialité

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : ENSIO Représenté par : José Charif

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

Code postal 44240 Localité : La Chapelle sur Erdre Pays : .....

Téléphone 0623935098 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....

Courriel : jose.charif@ensio.eu

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 02 03 2023

Nom : Charif Prénom : José Qualité : Conducteur de travaux



